

Transmis en Préfecture le : 24 AVR. 2023
N° Identifiant : 026-212600589-2023-073-DC-SCP-CC
Publié du 24/04/2023 au 23/06/2023

**DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE DE
BOURG-LÈS-VALENCE**

**DÉCISION DU MAIRE
2023-073-DC-SCP**

Le Maire de BOURG-LÈS-VALENCE,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 4° du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadre et leurs marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient l'objet, le mode de passation ou le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées.

CONSIDÉRANT que la commune a pour projet de réaliser une opération de REQUALIFICATION DE LA RUE AUGUSTE PERRET ET DES ABORDS DE L'ÎLOT F,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 30/01/2023 sur le profil acheteur de la Ville de Bourg-lès-Valence et au BOAMP, imposant comme date limite de remise des offres le 20/02/2023,

CONSIDÉRANT l'allotissement de la consultation tel que :

- Lot N° 1 Voirie et réseaux divers
- Lot N° 2 Espaces verts et mobilier

CONSIDÉRANT qu'ont été reçues les propositions suivantes :

- Lot N° 1 Voirie et réseaux divers : EUROVIA (26100 Romans-sur-Isère), VALRHONE TP (26300 Châteauneuf-sur-Isère), DUMAS (38200 Vienne)
- Lot N° 2 Espaces verts et mobilier : SERPE (84250 Le Thor), TOUTENVERT (38160 Chatte), VALENTE / CHEVAL PAYSAGES (26300 Alixan), VALRHONE TP (26300 Châteauneuf-sur-Isère), VALFLORE (26320 Saint-Marcel-lès-Valence),

CONSIDÉRANT qu'après examen des différentes propositions, et en application des critères de jugement définis dans le règlement de la consultation, les offres de VALRHONE TP (26300 Châteauneuf-sur-Isère) pour le lot N° 1 et VALENTE (26300 Alixan) pour le lot N° 2 apparaissent économiquement les plus avantageuses,

DÉCIDE

Article 1 : de conclure un marché en procédure adaptée pour le lot N° 1 Voirie et réseaux divers de l'opération de REQUALIFICATION DE LA RUE AUGUSTE PERRET ET DES ABORDS DE L'ÎLOT F, avec :

VALRHÔNE TP
1115 Chemin du Saut des Chèvres
26300 CHATEANEUF-SUR-ISÈRE
pour un montant de 307 967,95 € HT soit 369 561,54 € TTC.

Article 2 : de conclure un marché en procédure adaptée pour le lot N° 2 Espaces verts de l'opération de REQUALIFICATION DE LA RUE AUGUSTE PERRET ET DES ABORDS DE L'ÎLOT F, avec :

VALENTE / CHEVAL PAYSAGES
300 route de Bayanne
26300 ALIXAN
pour un montant de 55 555,10 € HT soit 66 666,12 € TTC.

Transmis en Préfecture le :

N° Identifiant : 026-212600589-

-2023-073-DC-SCP-AU

Publié du

au

Article 3 : Les voies et délais de recours sont les suivants :

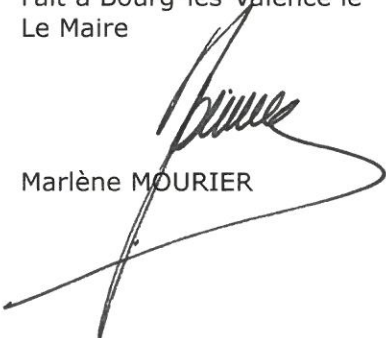
- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du CJA, et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Bourg-lès-Valence le
Le Maire

24 AVR. 2023


Marlène MOURIER

